

Image not found or type unknown



vente de pièces auto d'occasion

Par **Guillaume**, le **22/09/2008** à **16:54**

Bonjour,

Dans le cadre d'une création d'entreprise je me demandais s'il était possible de vendre des pièces auto d'occasion sans agrément de casse automobile si le démontage de ces pièces ne requiert pas de recyclage de certains matériaux type huile de vidange ou liquide de refroidissement.

Par avance merci

Guillaume Leclerc

leclercguillaume@orange.fr